



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lille, le **11 JUN. 2023**

Monsieur le directeur,

Par téléprocédure, vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, déclarée complète le 28 juin 2023, pour le projet de transfert d'une surface de vente à dominante alimentaire situé rue de la Géôle sur la commune de Saint-Laurent-Blangy, dans le département du Pas-de-Calais.

Or, ce projet a déjà fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale signée le 26 septembre dernier, et un examen attentif de l'évolution du projet permet de constater une réduction de la surface de plancher du bâtiment, une réduction du nombre des places de stationnement pour véhicules individuels et une augmentation des espaces verts.

Dans ces conditions, il y a lieu de considérer l'absence d'évolution substantielle du projet susceptible d'en aggraver les impacts pour l'environnement et la santé humaine.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous confirmer, par la présente, ma décision du 26 septembre 2022 de ne pas soumettre votre projet à la réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY

SNC LIDL

À l'attention de monsieur le directeur
Avenue de la Solette
Parc Actipole de l'A2
59 554 SAILLY-LEZ-CAMBRAI

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/